





ASSOCIATION AMICALE DES EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES RETRAITÉS DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

ÉDITO



CHÈRES CONSŒURS, CHERS CONFRÈRES, CHERS AMIS,

La Fédération ECR m'a fait l'honneur de me confier le 24 novembre dernier sa présidence en remplacement de Michèle Rahier qui a souhaité passer la main comme elle l'exprime dans sa lettre publiée dans ce bulletin (rubrique Vie associative).

Cela fait maintenant 10 ans que je suis votre président et il est temps pour moi aussi de transmettre le flambeau. Michèle a accepté de me succéder et vient d'être nommée le 27 novembre présidente d'ECR Paris Île-de-France.

Certains esprits pourraient penser que nous sommes en train de réaliser l'opération de Poutine Medvedev de 2012. Il n'en est rien. Les choses se sont faites tout naturellement avec l'accord unanime des administrateurs de la Fédération et de notre association, et nous pensons dans l'intérêt de l'ensemble des retraités de notre profession.

Ce n'est pas sans émotion que je passe le témoin. J'ai pendant toutes ces années pris énormément de plaisir à travailler au sein de notre association et à côtoyer adhérentes et adhérents. Je tiens à vous remercier tous de m'avoir accordé votre confiance et votre soutien pendant ce long parcours.

Merci à nos dévoués membres du conseil d'administration pour leur aide, soutien et solidarité sans lesquels un président n'est rien.

Merci au Conseil régional de l'Ordre de Paris et aux deux CRCC de Paris et de Versailles pour leurs soutiens opérationnel et financier sans lesquels notre association ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Merci aussi à tous les permanents de ces Institutions pour leur aide efficace au bon fonctionnement de notre association.

Il ne m'appartient pas de faire un bilan. Si beaucoup de choses ont été réalisées, beaucoup reste à faire. À la nouvelle présidente vont mes vœux de réussite et de succès.

Je resterai fidèle à mes convictions et je continuerai à me battre pour la défense des intérêts des retraités de notre profession et pour que l'ensemble de nos associations régionales poursuivent leur développement.

À toutes et à tous je vous souhaite, dans ce contexte sanitaire difficile, les plus agréables fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année 2021.

Soyez prudents et prenez soin de vous et de vos proches.

SOMMAIRE

\cap 1	4		ROLLAND
\cup	EDITO	D'ALAIN	ROLLAND

02 ce que vous devez savoir

- NOS SYNDICATS PROFESSIONNELS ET LES RETRAITÉS
- LA REVALORISATION DES PENSIONS DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DE LA CAVEC

04 QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- VOUS AVEZ DIT « SOUVERAINETÉ SANITAIRE » ?
- LA CRISE SANITAIRE ET LES « BARBARES »

10 DOSSIER

L'EUROPE FACE À LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

- L'EUROPE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES PAYS MEMBRES
- LES PAYS MEMBRES

 LE MANQUE CRIANT DE JUSTICE FISCALE
 EN EUROPE
- LES PRATIQUES D'ÉVITEMENT FISCAL DES MULTINATIONALES

16 LE FORUM DES ADHÉRENTS

- LA 5G, CHOIX TECHNOLOGIQUE OU CHOIX DE SOCIÉTÉ?
- · LA 5G... A-T-ON LE CHOIX?
- À LA SUITE DE LA NOMINATION D'UN AVOCAT PÉNALISTE PLACE VENDÔME

conférences et sorties culturelles et voyages

• SÉJOUR EN CHAMPAGNE

22 LE COIN BIBLIOTHÈQUE

- FRANCK BOUYSSE. NÉ D'AUCUNE FEMME.
- ERRI DE LUCA. IMPOSSIBLE.
- ALEXIS JENNI. J'AURAIS PU DEVENIR MILLIONNAIRE, J'AI CHOISI D'ÊTRE VAGABOND.
- LA SUGGESTION DE VINCENT BAILLOT

26 PRATIQUE

· BRÈVES INFOS DE PIERRE RAPETTI

27 pour sourire... ou réfléchir

• EXAMEN DE FRANÇAIS

28 LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

- LA LETTRE DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DE NOTRE ASSOCIATION
- L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ECR PARIS ILE DE FRANCE DU 19 NOVEMBRE 2020
- · LE NOUVEAU BUREAU D'ECR PARIS IDF

RÉDACTEUR:

ROGERLAURENT.HC@WANADOO.FR





CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

PAR **ALAIN ROLLAND**

NOS SYNDICATS PROFESSIONNELS ET LES RETRAITÉS...

Fin 2019 la Cavec a renouvelé son conseil d'administration. Notre Fédération, ECR, seule institution privée représentative des retraités de notre profession (18 associations régionales regroupant 1 800 retraités experts-comptables et commissaires aux comptes), avait fait confiance aux syndicats professionnels pour lui assurer une juste représentation au collège des retraités.

Quatre postes de retraités titulaires avec leurs suppléants (binôme) étaient à pourvoir. En effet le conseil d'administration de la Cavec, en modifiant ses statuts pour se conformer à la nouvelle législation sur la gouvernance, avait décidé que le conseil passe de 18 à 20 administrateurs titulaires, comportant 4 postes de retraités titulaires, alors qu'il avait la possibilité de porter à 6 ce nombre, ce qui aurait donné une représentation des retraités plus en conformité avec la réalité, les retraités représentant 35,5% des affiliés de la caisse.

Nous n'avons pas vraiment été entendus puisque ECR s'est vu attribuer sur la liste des syndicats un siège de titulaire (à Alain Rolland) et un siège de suppléant (à Michèle Rahier, présidente d'ECR) *. À la déception de ne pas avoir eu deux candidats titulaires s'est ajouté le fait que les deux syndicats de la profession n'ont pas voulu qu'un représentant de la Fédération siège au Bureau de la Cavec.

La Fédération ECR a adressé aux présidents des deux syndicats une lettre** mi-juin exprimant son mécontentement. Aucune réponse n'a été reçue à

ce jour. Une telle attitude qui pourrait passer pour méprisante n'a pas manqué de nous surprendre compte tenu des relations amicales que nous entretenions jusqu'ici.

Il faut se rendre à l'évidence, nos syndicats font peu de cas des retraités. Prenons en acte et gardons cela à l'esprit. Nous pourrons en tenir compte aux prochaines échéances électorales.

Mais face à cette forme de discrimination des ainés et une pratique pour le moins répandue de limiter, voire « oublier » toute représentation collective des retraités, nous devons poursuivre notre mission et continuer à nous battre pour défendre nos retraités (réforme des retraites, pouvoir d'achat, dépendance...), et montrer que nous existons en restant actifs et positifs dans nos actions auprès des Institutions, des actifs et retraités de notre profession, et des futurs experts-comptables.

LA REVALORISATION DES PENSIONS DU RÉGIME RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR 2021 A ÉTÉ VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVEC

La valeur de service du point a été revalorisée de **0,83%** (taux d'inflation sur un an de l'IPCH de 0,83%), il passe de 1.176 à 1.186. Il avait été revalorisé pour 2020 de 1,747% pour une inflation de 1,20%.

La valeur du point d'achat a été revalorisé de **0,83%**, il passe ainsi de 13.31 à 13.50.

Le taux de rendement reste à 8,71%. Le Conseil d'administration pense que ce taux de rendement devrait continuer à baisser pour assurer la pérennité du régime pour atteindre 8% en 2035.

Rappelons que les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, n'ont pas été revalorisées au 1^{er} novembre 2020 (au 1^{er} novembre 2019 la revalorisation avait été de 1%).

La retraite de base devrait être revalorisée au 1^{er} janvier 2021 de 0,4%.

Les tableaux joints vous donnent depuis 2017 pour les sections professionnelles de la CNAVPL l'évolution de la revalorisation des pensions et les taux de rendement des retraites

REVALORISATION DES PENSIONS DES SECTIONS PROFESSIONNELLES

SECTIONS PROFESSIONNELLES	2017	2018	2019	2020	2021
CPRN section B (Notaires)	0.00%	0.77%	1.78%	1.35%	NC
CPRN section C (Notaires)	0.64%	1.27%	2.99%	1.78%	NC
CAVOM (Huissiers)	0.00%	0.71%	1.42%	1.40%	NC
CARMF (Médecins)	0.00%	0.00%	1.02%	1.01%	NC
CARCDSF (dentistes, Sages-Femmes)	0.32%	1.62%	2.59%	2.99%	NC
CAVP (Pharmaciens)	0.00%	0.00%	2.01%	2.00%	NC
CARPIMKO (Auxiliaires médicaux)	0.21%	1.24%	1.43%	1.41%	NC
CARPV (Vétérinaires)	0.00%	0.40%	2.01%	0.90%	NC
CAVAMAC (Agents d'assurances)	0.20%	0.92%	1.54%	1.01%	NC
CAVEC	0.27%	1.24%	1.67%	1.47%	0.83%
CIPAV (PL)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	NC

TAUX DE RENDEMENT TECHNIQUE DES SECTIONS PROFESSIONNELLES

SECTIONS PROFESSIONNELLES	2017	2018	2019	2020	2021
CPRN section B (Notaires)	7.29%	7.18%	7.05%	6.94%	NC
CPRN section C (Notaires)	4.26%	4.31%	4.44%	4.52%	NC
CAVOM (Huissiers)	6.12%	6.12%	6.12%	6.12%	NC
CARMF (Médecins)	5.13%	5.06%	4.96%	4.94%	NC
CARCDSF (dentistes, Sages-Femmes)	5.80%	5.80%	5.80%	5.92%	NC
CAVP (Pharmaciens)	4.78%	4.66%	4.65%	4.66%	NC
CARPIMKO (Auxiliaires médicaux)	10.64%	10.21%	9.79%	9.79%	NC
CARPV (Vétérinaires)	7.67%	7.56%	7.56%	7.56%	NC
CAVAMAC (Agents d'assurances)	5.04%	5.04%	5.04%	5.04%	NC
CAVEC	8.75%	8.75%	8.71%	8.71%	8.71%
CIPAV (PL)	7.42%	7.20%	7.00%	7.17%	NC

TAUX DE RENDEMENT = VALEUR DU POINT SERVI/VALEUR DU POINT ACHETÉ

2 | Le lien 3 | Le lien

^{*} LES DEUX CANDIDATS ONT ÉTÉ ÉLUS

^{**} LES LETTRES SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DE NOTRE ASSOCIATION ECRPARISIDE.NET



VOUS AVEZ DIT « SOUVERAINETÉ SANITAIRE » ?

PAR **ROGER LAURENT**

Les pénuries de médicaments avaient déjà fait leur apparition avant l'arrivée de la pandémie mais celle-ci a mis en lumière la dépendance de la France dans la fourniture d'équipements sanitaires. Du manque de masques à la très faible capacité de réaliser des tests, les français, malgré les efforts déployés par nos dirigeants pour masquer cette situation, ont découvert que leur pays n'était pas en mesure d'assurer pleinement son autonomie sanitaire parce qu'il était dépendant de produits fabriqués sous d'autres cieux, à l'instar des réactifs nécessaires pour effectuer les tests.

Lorsqu'une pandémie survient, on peut s'attendre à ce que chaque pays réquisitionne et ses stocks et ses usines et les pays qui n'ont ni stock ni usines se trouvent handicapés. Nous savions déjà que notre dépendance était particulièrement criante en ce qui concerne les principes actifs pour lesquels nous dépendons des usines chinoises et indiennes. 80% des matières actives de nos médicaments sont produites en dehors de l'Union européenne, principalement en Asie. Et cette situation ne concerne pas seulement les matières actives, seuls 20% de nos médicaments remboursés sont produits en France – et 17% des vaccins. Il y a trente ans, ces deux pourcentages étaient inversés.

EXTERNALISATIONS ET DÉLOCALISATIONS

Importations – tardives – de masques depuis la Chine, manque de réactifs pour les tests et de respirateurs pour les services de réanimation, produits à l'étranger, la crise sanitaire a mis en lumière la dépendance française en matière de matériel médical et pharmaceutique. Et souligné l'importance d'avoir sur son territoire une industrie et des usines pour fabriquer les produits dont nous avons besoin pour faire face à un évènement tel qu'une pandémie.

On le sait, cette situation est la résultante d'une décennie de délocalisations et de concentrations du secteur. Aujourd'hui, le constat est là : nous ne sommes plus en mesure d'assurer notre autosuffisance sanitaire. Nous le savions déjà pour les médicaments depuis des années avec la survenance des pénuries. Maintenant la question qui se pose est celle de savoir si les puissances publiques ont la volonté et les moyens de renverser cette situation.

S'il reste aujourd'hui certaines productions en France, il faut bien voir qu'au cours des quinze dernières années, les externalisations d'étapes de production et les délocalisations ont été nombreuses, à l'instar de ce qui s'est passé pour le site de production de Plantel, dans les Côtes-d'Armor. Cette usine de production de masques a été fermée en 2018 par le groupe américain Honeywell qui a délocalisé la fabrication en Tunisie. Les exemples de ce genre sont nombreux, tant cette pratique était dans l'air du temps, sans que nos gouvernements ne s'en émeuvent.

Alors que la France a été le premier pays producteur de médicaments grâce à une industrie pharmaceutique forte, elle n'est plus qu'au quatrième rang aujourd'hui. Au cours de la dernière décennie, 10.000 emplois



ont été détruits dans ce secteur ce qui n'a pas manqué d'accroître, comme on l'a durement constaté, notre dépendance pour la fourniture de matériel médical et de médicaments.

L'ASIE MAÎTRISE LA PRODUCTION DES PRINCIPES ACTIFS DES MÉDICAMENTS

Pourquoi cette externalisation de la production ? Pour deux raisons, répond Frédéric Collet, le président du Leem, l'association professionnelle qui regroupe la plupart des entreprises du secteur en France. D'une part un savoir-faire historique en Asie dans la fabrication des matières premières que ces pays ont évidemment exploité économiquement. D'autre part, un manque d'attractivité et de compétitivité de la France, en raison des normes nombreuses, de la fiscalité et de la pression à la baisse des médicaments. Notre secteur dit Frédéric Collet a contribué à 50% des économies de l'assurance- maladie.

Il faut également prendre en compte le fait que pour réaliser des économies d'échelle, les laboratoires pharmaceutiques ont été incités à concentrer leurs activités sur un même site et entre les mains d'un même acteur, mettant ainsi à mal la résilience des chaînes d'approvisionnement. De sorte que pour certains produits, le marché mondial dépend d'une ou de deux usines et le moindre incident sur une chaîne de production peut perturber, voire bloquer l'approvisionnement international.

Le médicament est devenu un produit banal de la mondialisation et les laboratoires pharmaceutiques des firmes très internationalisées attachées à soigner leur rentabilité qui n'échappent pas à la tendance en cours dans les autres secteurs industriels : la réduction des effectifs dans les pays, comme la France, où les coûts salariaux sont élevés. On a pu le constater avec Sanofi qui a annoncé la suppression de 1.700 postes en Europe, dont 1.000 en France, alors que le secteur n'a pas ou peu souffert de la crise.

Force est quand même de constater que les revenus des laboratoires pharmaceutiques s'accroissent continument, portés principalement par la croissance des pays émergents et par le système de remboursement qui rend solvable la demande de médicaments.

La France et l'Europe restent tout de même dotées d'une industrie pharmaceutique forte et fabriquent encore nombre de médicaments. Le mouvement de délocalisation fragilise cependant cette position, comme la crise sanitaire que nous traversons l'a mis

>>

4 | Le lien





en lumière, et il serait hautement souhaitable de retrouver un certain niveau de souveraineté sanitaire au moins sur toute une série de produits de santé.

INTERNATIONALISATION ET DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU MÉDICAMENT

Nathalie Coutinet, professeure de sciences économiques à l'université Paris 13 et spécialiste des firmes pharmaceutiques, complète cette vision de la situation.

En premier lieu, explique-t-elle, les accords de l'OMC sur la propriété intellectuelle ont entraîné une internationalisation du marché. Jusque-là, les brevets sur les molécules étaient principalement nationaux. Ainsi l'Inde, par exemple, pouvait légalement et gratuitement copier des molécules. Avec les accords de l'OMC, les marchés ont acquis une portée internationale. Le marché est devenu mondial : le laboratoire qui découvre une molécule en a la primauté pour l'ensemble du globe. C'est désormais à cette échelle que les acteurs du secteur raisonnent. À partir de ce moment, les laboratoires ont cherché à localiser leurs productions sur des territoires à faibles coûts de main-d'œuvre et à normes environnementales peu contraignantes.

Le second point qu'elle souligne concerne le volume du marché du médicament qui s'est considérablement développé dans le monde. L'Amérique du Nord reste le premier marché mais la Chine connaît depuis quelques années une forte croissance. Les acteurs du secteur ont donc tout naturellement investi ces marchés en y construisant des usines. La compétence européenne et française dans le domaine pharmaceutique reste élevée, il paraît donc insensé de n'y plus trouver la production de certaines molécules. En particulier pour celles ayant un intérêt thérapeutique majeur, pour lesquelles il n'y a pas de substitut, sachant qu'une pénurie peut avoir de lourdes conséquences sur les populations. Or, si l'on en croit les épidémiologistes, nous sommes exposés à vivre désormais avec des épisodes épidémiques qui vont se répéter. Et, souligne Nathalie Coutinet, l'offre au niveau mondial est insuffisante pour toute une série de produits comme les tests.

La mission des pouvoirs publics qui de protéger les populations, passerait alors par la nécessité d'anticiper les besoins et d'identifier les manques de produits et de matériel. Cette tâche, suggère Nathalie Coutinet, pourrait être assumée, au niveau européen, par l'Agence européenne du médicament et à l'échelon français par l'Agence nationale de sûreté du médicament (ANSM).

RETROUVER UN BON NIVEAU D'AUTOSUFFISANCE SANITAIRE

La solution à laquelle on pense est évidemment de relocaliser la production en France ou en Europe, d'y installer des sites de production de certaines molécules, notamment celles qui ont un intérêt thérapeutique majeur. Il s'agit, comme on l'a expérimenté, d'une question de sécurité sanitaire. Mais aussi écologique car le transport de ces molécules est loin d'être neutre du point de vue environnemental.

Le mode de financement des produits pharmaceutiques, qui constitue le marché du médicament et en permet le développement, pourrait offrir aux gouvernements des leviers pour agir. On ne doit pas oublier, en effet, que la plupart de ces produits sont financés par des organismes de remboursement, comme la Sécurité sociale, ce qui permet de solvabiliser la demande.

Parmi ces leviers, les gouvernements pourraient apporter leur aide dans l'installation de nouvelles usines sur leur territoire. Ils pourraient également imposer, pour qu'un médicament soit remboursé, qu'une partie de sa fabrication, 30% par exemple, dans un premier temps, soit réalisée, sans hausse de prix, sur son territoire.

Les laboratoires pharmaceutiques risquent, en effet, de réclamer une hausse des prix, en contrepartie d'une relocalisation, en raison de l'augmentation des coûts liée à cette opération. Mais on ne doit pas perdre de vue que la rentabilité d'un médicament s'apprécie sur toute sa durée de vie. Quand une molécule est mise sur le marché, elle l'est à un prix relativement élevé et elle est protégée par un brevet pendant vingt ans. C'est seulement lorsque cette molécule n'est plus protégée et qu'elle tombe dans le domaine public, que son prix chute. Certains médicaments génériques peuvent sans doute ne plus être rentables, mais ils l'ont été, souvent confortablement auparavant.

Les firmes pharmaceutiques sont d'ailleurs très rentables et de ce fait très généreuses avec leurs actionnaires. Sanofi, par exemple a versé 4 milliards d'euros de dividendes sur l'année 2019. Et a annoncé avant l'été 1.000 suppressions de postes en France d'ici à 2023. Et cependant le secteur n'a pas vraiment souffert de la crise du Covid et Sanofi bénéficie du Crédit d'impôt recherche (CIR). Les mauvais esprits pourraient en déduire que Sanofi poursuit avant tout sa politique de recherche d'un haut niveau de rentabilité financière.

SOURCES: ENTRETIEN AVEC NATHALIE COUTINET RECUEILLI PAR JUSTIN DELÉPINE. ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES DU 12/08/2020. L'OBS DU 14 09 2020, ARTICLES SIGNÉS CAROLE BARJON ET RENAUD FÉVRIER, ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES DU 24 09 2020, CHRONIQUE SIGNÉE JUSTIN DELÉPINE

>>

6 | Le lien 7 | Le lien

$\rangle\rangle$

LA CRISE SANITAIRE ET LES « BARBARES »

PAR ROGER LAURENT

Il y a trente ans, ils étaient à notre porte. C'est du moins ce qu'affirmait un livre, devenu un classique de la littérature économique américaine, « Barbarians at the gate » (non traduit en français).

Ce livre racontait comment quelques jeunes loups sortis de nulle part – les barbares – ont pu, à la stupéfaction des milieux des affaires, mener un raid victorieux sur l'une des plus grandes entreprises américaines de l'époque, le géant du tabac et de l'agroalimentaire RJR Nabisco, à l'aide d'un montage financier alors totalement novateur mais devenu si banal aujourd'hui qu'il concerne plusieurs milliers d'entreprises en France : le « LBO » (Leveraged Buy-out), une technique de rachat par endettement massif.

Naturellement les Barbares en question rétorquent que leur action n'a rien de barbare, qu'ils ne sont pas mus par le seul objectif du profit et qu'au contraire ce sont des financiers respectables qui œuvrent par leurs investissements avisés, à soutenir les entreprises dans leur croissance.

UNE TECHNIQUE FINANCIÈRE QUI FRAGILISE LES ENTREPRISES RACHETÉES

La crise d'aujourd'hui semble faire resurgir la figure du barbare en ce qu'elle révèle combien cette technique financière peut mettre les entreprises victimes dans une position de grande fragilité. Le principe de telles opérations est connu : une société est rachetée par un fonds d'investissement qui n'apporte qu'une faible partie de la somme nécessaire à l'acquisition et emprunte le reste à des banques ou à des institutions financières et c'est ensuite l'entreprise rachetée qui, une fois restructurée (et souvent allégée d'une partie de ses effectifs) et donc plus rentable, va rembourser l'emprunt contracté pour son rachat. C'est ce que les financiers appellent « rachat avec effet de levier », un effet de levier d'autant plus rémunérateur pour l'acquéreur que son investissement de départ est plus faible.

Car, si tout se déroule bien, le fonds d'investissement peut espérer, une fois l'emprunt remboursé, revendre la société avec une confortable plus-value, d'autant plus confortable que sa mise initiale était réduite. De quoi lui permettre non seulement de reverser de substantiels rendements à ceux qui lui ont confié de l'argent pour le faire fructifier : assureurs, banques privées, familles aisées, ...) mais aussi de rémunérer grassement ses services.

Mais si l'avers de cette opération se révèle souvent bénéfique pour les investisseurs, le revers n'est pas toujours profitable à l'entreprise-cible. Que risquet-il de se passer chez cette dernière, soumise à l'impérative obligation de dégager du cash en quantité suffisante pour permettre le remboursement de l'emprunt ? C'est en effet le premier pour ne pas dire le seul objectif de son nouveau management. Développer l'entreprise dans une optique de long terme, constituer des réserves pour faire face à des crises ou à des retournements de marché, ces préoccupations qui animent tout véritable entrepreneur qui se respecte ne fait pas partie de l'hygiène de vie des fonds d'investissement qui ne sont d'abord que des financiers soucieux d'un retour sur investissement conséquent et rapide.

La crise que nous traversons qui a entraîné des arrêts d'activité vient de révéler que le poids de la dette supporté par l'entreprise-cible d'un LBO peut devenir insoutenable en pareil cas. Et si aucune réserve n'a été constituée pour faire face à un tel choc, elle se trouve en grande difficulté. La pression est d'autant plus forte sur elle que les emprunts qui ont servi à la racheter sont souvent assortis de clauses – dites « covenant » --imposant de respecter scrupuleusement certains ratios financiers. Il paraît que Bercy est parfaitement conscient du problème, au vu de dossiers où 80% de la somme déboursée a été apportée par de la dette

Pour illustrer cette situation, l'exemple de Camaïeu est éloquent. La chaîne de vêtements féminins, qui compte 635 boutiques et 3.800 salariés en France, a été rachetée en 2011 via un LBO par le fonds Cinven pour la somme de 1,5 milliard d'euros. Les taux d'intérêt qui auraient dépassé les 10% pour certaines créances se sont avérés intenables pour une société évoluant sur un marché aussi concurrentiel que celui du prêt-à-porter et qui s'est trouvée fragilisée. Aujourd'hui en redressement judiciaire alors qu'elle n'a jamais cessé d'être rentable et se positionnait sur le marché devant ses concurrents.



La situation est analogue pour les magasins bon marché La Halle dont la maison mère Vivarte a fait l'objet d'un LBO géant en 2007. Elle ne s'en est jamais vraiment remise. La crise du Covid ne pouvait que l'emporter et la conduire à la faillite. L'enseigne aurait aujourd'hui trouvé un repreneur qui va supprimer 2.200 emplois sur les 5.500 qu'elle comptait.

L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES

L'endettement général des entreprises françaises est supérieur à la moyenne de la zone euro. Cette situation inquièterait la banque de France en ce qu'elle constitue l'une des grosses poches de vulnérabilité du système financier et l'un des vecteurs d'une possible mutation de la crise sanitaire et économique en crise financière. Et dans cette hypothèse, le risque émanant des opérations LBO, sans être de nature à déstabiliser le système à lui seul a quand même été identifié comme sérieux.

LE LBO EST-IL BON OU NÉFASTE POUR L'ÉCONOMIE ?

Comme on peut s'en douter le patron de France Invest, l'association qui défend les intérêts des fonds d'investissement assure que les fonds créent de l'emploi.

Ils accompagnent les entreprises, affirme-t-il, en les invitant à réfléchir à leur stratégie, à se doter d'outils de gouvernance modernes, à développer de nouveaux marchés, en rachetant des concurrents, ...

Le patron d'un des principaux fonds français est plus nuancé en ce qu'il reconnaît que certaines opérations peuvent être très mal conçues et se révéler lourdes de conséquences. D'après lui, tout repose sur les activités des entreprises où l'on investit. Il faut éviter les secteurs cycliques et privilégier ceux qui peuvent résister aux chocs. Mais il reconnait que le LBO profite en fait d'abord à ceux qui le font.

Ce que ne dément pas un économiste français d'Oxford, Ludovic Phalippou qui vient de publier une étude sur l'industrie des fonds d'investissement. Il y pointe notamment que, grâce à l'intéressement que les patrons des fonds se versent lors de leurs opérations, cet univers compte désormais aux États-Unis, 22 milliardaires, contre trois il y a seulement quinze ans. Il a d'ailleurs trouvé une formule pour qualifier ce métier : « La fabrique à milliardaires ».

SOURCE : CHRONIQUE SIGNÉE CLÉMENT LACOMBE. L'OBS DU 16 JUILLET 2020

8 | Le lien 9 | Le lien



L'EUROPE FACE À LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

- ⇒ L'EUROPE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES ÉTATS MEMBRES
 ⇒ LE MANQUE CRIANT DE JUSTICE FISCALE EN EUROPE
- ⇒ LES PRATIQUES D'ÉVITEMENT FISCAL DES MULTINATIONALES

PAR ROGER LAURENT
ROGERLAURENT.HC@WANADOO.FR

L'EUROPE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES ÉTATS MEMBRES

Le sommet européen du mois de juillet aura donc, comme les précédentes éditions, permis à tous les protagonistes de se féliciter de l'accord obtenu, un « accord historique » qui va « révolutionner l'Europe toute entière ». Après un week-end laborieux, on s'est donc congratulé le mardi matin à Rome, à Budapest, à Paris, à Berlin, à Madrid, à la Haye, ... C'est évidemment le jeu. Aucune chancelière, aucun président ou chef de gouvernement ne saurait avouer s'être montré incapable de défendre les intérêts de son pays.

TOUS GAGNANTS DONC! VRAIMENT?

On peut comprendre que les financements dégagés vont permettre à l'Italie (qui recevra 200 milliards d'euros), à l'Espagne (140 milliards) d'envisager une sortie du tunnel de la récession. On peut admettre aussi que la Hongrie se satisfasse d'un compromis qui éloigne le risque d'une sanction pour non-respect de l'État de droit. On peut comprendre enfin que notre ministre de l'Économie soit heureux d'empocher 40 milliards d'euros de subventions qui permettront de boucler les budgets 2021 et 2022 de la France et que la Chancelière allemande soit rassurée par l'ouverture des pays du Sud (y compris la France), aux exportations de son pays.

Tous gagnants donc. Peut-être mais la réalité oblige à dire que quelques pays sortent de ce sommet plus gagnants que d'autres.

Et dans le rôle de l'empêcheur de tourner en rond, de celui, borné qui répugne à tout changement – rôle autrefois tenu brillamment par Madame Thatcher – le Premier ministre néerlandais s'est montré redoutable. D'abord en réussissant à faire durer la réunion du Conseil plus de quatre jours. Mais surtout en parvenant à introduire dans l'accord plusieurs vices de fabrication qui vont donner aux Pays-Bas les moyens de freiner ce qui serait pourtant hautement souhaitable : l'intégration européenne.

DES PAYS « FRUGAUX » OU DES PAYS « RADINS » ?

Le premier des vices s'il est purement sémantique, n'est pas dénué de sens : avoir réussi à imposer le qualificatif de « frugaux » aux pays qui outre les Pays-Bas (Finlande, Autriche, Danemark et Suède) refusaient au départ l'appel à la solidarité des Vingt-Sept pour faire face à la crise, alors que les médias utilisaient à leur égard le qualificatif de « radins ». Se montrer avare face à la détresse des Italiens ou des Espagnols aurait été une très vilaine attitude alors que faire preuve de frugalité devient une qualité, une vertu, parfaitement opposable à la « prodigalité » supposée des pays du Sud, ces pays « Club Med de l'UE ».

Première victoire idéologique de l'impétueux Mark Rutte : se placer délibérément du côté de la vertu, dans le camp du bien.

Second vice: les pays « radins » sont parvenus dans l'enveloppe globale des fonds octroyés, à réduire la partie « subventions » et donc à augmenter la partie « prêts ». Quelque 360 milliards d'euros de dettes, au lieu des 250 proposés au départ, viendront de ce fait alourdir la charge de pays qui supportaient déjà, depuis des années, un lourd paquet d'emprunts. Les taux d'intérêts étant très bas, le problème est davantage politique qu'économique. L'expérience grecque a abondamment montré que les membres de l'UE endettés sont traités avec grand mépris, comme des incapables qu'il faut maintenir sous surveillance et dont il est nécessaire, à l'occasion, de dicter la conduite.

En outre, le pouvoir donné à chaque pays membre de demander un examen de la politique économique et budgétaire d'un autre pour vérifier qu'il reste bien dans la ligne permettra par exemple à un pays, évidemment « frugal » d'aller mettre son nez dans les comptes d'un autre (un dépensier, forcément) pour s'assurer qu'il ne s'est pas encanaillé avec la manne européenne. Cette mesure est moins symbolique qu'on ne le dit. Ne nous y trompons pas, c'est un instrument qui procure un avantage politique évident à celui qui le détient, qui sait s'en servir et qui, immanquablement, pèsera dans les débats à venir autour de la table du Conseil.

UNE RISTOURNE ACCORDÉE À UN PARADIS FISCAL

Le troisième vice est sans doute le plus spectaculaire : grâce aux efforts du Premier ministre néerlandais, les pays hermétiques à toute idée de solidarité obtiennent un rabais sur leur participation au budget pluriannuel européen. C'était sans doute le prix à payer pour un accord minimal. Mais quand même!

C'est ainsi que les Pays-Bas qui tirent près de 10% de leur PIB de leur participation à l'UE et au marché unique, ne contribueront plus chaque année qu'à hauteur de

1 milliard d'euros. Verser 1 milliard d'euros pour enrichir son pays de 90, quelle bonne affaire! Indépendamment du fait que La Haye obtient 6,8 milliards d'euros de financement par le plan de relance.

Si l'on devait tirer une morale de cette situation, elle serait amère. Voilà un Etat qui pille fiscalement ses voisins — Tax Justice Network évalue à 2,3 milliards d'euros par an le manque à gagner fiscal de la France, de l'Allemagne, de l'Italie à cause de l'optimisation fiscale orchestrée par les Pays-Bas—et qui se retrouve à empocher immédiatement un avantage dans des discussions de marchands de tapis à l'échelon de l'Europe! Consternant! Et peu reluisant pour le prestige d'une construction européenne. Vous avez dit « frugal » ?

Il est parfaitement légitime qu'un chef de gouvernement défende les intérêts de son pays, mais cela ne saurait l'autoriser à se comporter comme un voyou.

Même Madame Merkel a obtenu son rabais alors que la Commission ne cesse de dénoncer les excédents de l'Allemagne. Il fallait sans doute récompenser l'acceptation du bout des lèvres d'une « union de transfert », une concession à un minimum de solidarité, jusqu'ici abhorrée outre-Rhin.

I WANT MY MONEY BACK

Ces rabais consentis, cachent un vice à double détente.

En premier lieu, ils entraînent une baisse des crédits européens de quelques 100 milliards d'euros sur sept ans, qui va toucher les budgets alloués à la santé, à la recherche, à la défense. Au moment où il faut combattre une pandémie, à l'heure où il faudrait ne pas se laisser distancer dans les nouvelles technologies et l'IA, on ne peut que saluer l'inconséquence de nos gouvernants.

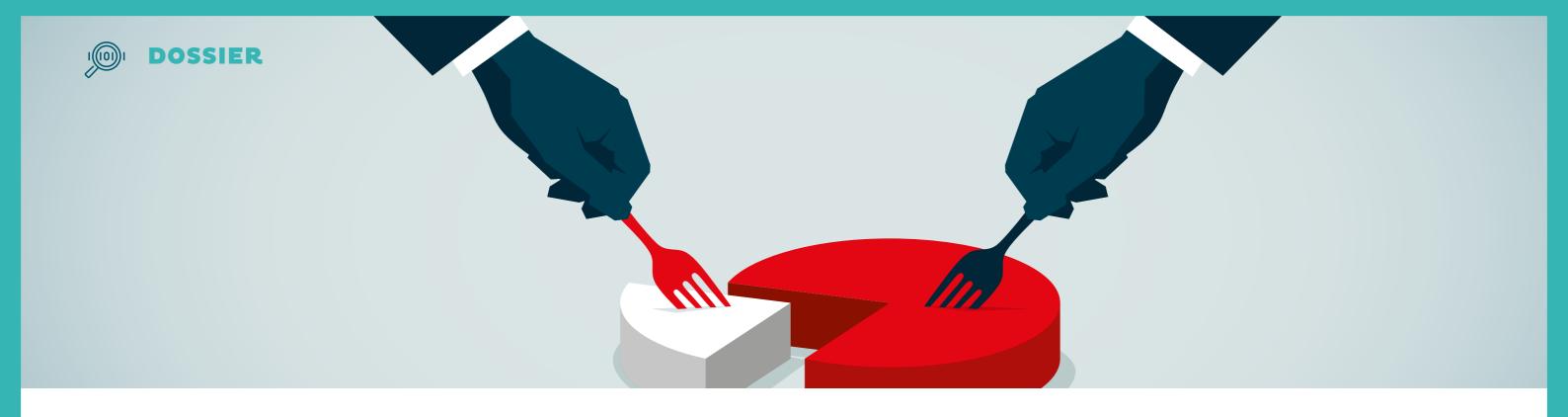
En second lieu, si l'on s'en réfère au temps qu'il a fallu pour en finir avec le rabais obtenu par le Royaume-Uni, ces cadeaux octroyés en ce mois de juillet 2020, sont là pour longtemps. Devant cette pantalonnade, on ne peut s'empêcher de penser à Margaret Thatcher qui, au sommet de Fontainebleau en 1984 n'eut de cesse de réclamer son cadeau et ... de l'obtenir. Ses successeurs ont scrupuleusement continué de jouer leur rôle de pourrisseur de la construction européenne : non à un gouvernement économique de l'euro, non à un budget européen conséquent, non à un modèle social commun... On ne peut pas dire qu'ils n'ont pas atteint leurs objectifs. Il est vrai qu'ils pouvaient s'appuyer sur l'aide d'alliés fidèles, au premier rang desquels qui trouve-t-on? Oui! Les Pays-Bas. Les Britanniques nous ont quittés, mais nous avons désormais nos Anglais de l'intérieur. Simplement Miss Maggie se présente maintenant en costume-cravate.

SOURCE: CHRONIQUE SIGNÉE HERVÉ NATHAN. ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES DU 23/07/2020

de ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES DU 23/07/2020

10 | Le lien







LE MANQUE CRIANT DE JUSTICE FISCALE EN EUROPE

On se souvient qu'en août 2016, la Commission européenne établit qu'Apple a bénéficié d'un traitement fiscal ultra-favorable, négocié avec les autorités de Dublin, lui permettant de faire une économie d'impôts entre 2003 et 2014, évaluée à 13 milliards d'euros et condamne la firme à la pomme croquée à rembourser cette somme à l'Irlande.

Mais la Cour de justice de l'Union européenne veillait et le 15 juillet dernier, elle désavoue la Commission européenne en annulant la condamnation d'Apple. Infligeant ainsi un revers spectaculaire à la viceprésidente de la Commission, Margrethe Vestager, chargée de la concurrence qui lutte depuis quelques années contre le traitement fiscal trop favorable des multinationales en Europe. La Tax lady, comme la surnomme le président américain veut en effet voir toutes les entreprises payer leur juste part d'impôts.

Cet imbroglio judiciaro-financier, révélateur du manque de justice fiscale en Europe, ne surprend pas Eric Vernier, maître de conférences à l'université du Littoral Côté d'Opale (Ulco) et chercheur à l'IRIS *. Dès le départ, explique-t-il, Apple paraissait sûr de son respect de la législation, au point que Tim Cook avait qualifié l'affaire de « foutaise politique ». La décision de la Cour de justice européenne lui donne aujourd'hui raison. En 2016, l'objectif de la Commission était de coincer l'Irlande sur sa fiscalité avantageuse en considérant l'impôt éludé par Apple comme une aide d'État déguisée. Sauf que pour les juges européens, cet avantage fiscal n'est pas plus accordé en Irlande à Apple qu'aux autres ; ce n'est donc pas une aide illégale à leurs yeux. Une simple histoire de forme.

En réaction, Margrethe Vestager rappelle qu'en 2011, pour 16 milliards de bénéfices réalisés en Europe, Apple n'a payé que ... 50 millions d'impôts en Irlande!

On sait que dans plusieurs pays en Europe, les faibles taux d'imposition résultent d'une négociation directe entre l'État et l'entreprise, le fameux rescrit. Il existe au sein même de l'Europe en effet, des pays pour qui la fiscalité est la principale attractivité pour attirer des entreprises et des capitaux. Quelle est la principale richesse de l'Irlande, de Malte mais aussi du Luxembourg et des Pays-Bas, pour ne citer que ces pays-là? Comment peut-on espérer harmoniser la fiscalité européenne avec des pays qui feront toujours tout pour que rien ne change. C'est, dit Éric Vernier la grande faille du système fiscal européen qui nourrit en son sein une concurrence fiscale déloyale, ce qui, évidemment n'ouvre pas la voie à une unité européenne qui serait pourtant souhaitable.

Les montages financiers n'ont pas été inventés par les Gafam, c'est depuis longtemps une constante chez les multinationales, du moins dans l'optimisation, pas toujours dans la fraude, observe ce spécialiste de fraude et d'optimisation fiscale qu'est Eric Vernier. Pourquoi les pays, comme la France, qui souffrent

de cette concurrence déloyale ne font-ils pas plus pour lutter contre cette situation? Ils le font mais du bout des lèvres répond Eric Vernier. Il y a beaucoup d'hypocrisie dans cette action parce que de nombreux intérêts y trouvent leur compte. On ne compte plus les entreprises nationales hébergées dans les paradis fiscaux. Le siège social de Renault-Nissan, pourtant proche de l'État français est à Amsterdam. Engie a élaboré un savant montage fiscal pour rapatrier d'Australie un milliard de dollars de profits, comme l'ont révélé les « Paradise-Papers ». Quand une entreprise a une présence mondiale, il lui est plus facile de faire circuler ses capitaux et de loger ses bénéfices dans des endroits à fiscalité légère et éviter ainsi les taxations. La tentation est grande, même pour certains dirigeants gouvernementaux ou partis politiques.

Comment croire l'ancien commissaire européen à la fiscalité, ancien ministre des finances et aujourd'hui président de la Cour des comptes lorsqu'il affirme qu'en Europe il n'y a pas de paradis fiscaux? Avant lui, (en 2009), un président de la République en exercice avait déjà proclamé qu'il n'y avait plus de paradis fiscaux. Les listes de différentes ONG recensent une soixantaine de paradis fiscaux dans le monde quand la liste officielle de l'Union européenne n'en dénombre que douze. Si les critères européens étaient appliqués il faudrait au moins y ajouter l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, Malte et Chypre, relève Eric Vernier. La liste française des douze territoires non coopératifs est elle aussi une vaste blague car n'y figurent que les seconds couteaux du offshore. L'économiste français,

Gabriel Zucman estime qu'en l'absence des poids lourds comme le Luxembourg, l'Irlande ou les Pays-Bas, la liste française ne capte que 5% des opérations d'optimisation fiscale qui lèsent notre pays.

Cette évasion fiscale tolérée a évidemment un coût. Le Parlement estime la perte sèche pour l'Union européenne à environ 1.000 milliards d'euros par an. La Commission précise que la seule optimisation coûte entre 50 et 70 milliards d'euros. En France, une étude récente a chiffré la perte à 118 milliards d'euros par an. Et on se félicite au ministère des Finances d'avoir récupéré dans la lutte contre la fraude fiscale, 12 milliards d'euros! Mais ce que l'on prend bien soin de ne pas révéler, c'est que ce montant concerne les années précédentes et qu'en 2019, les montants récupérés sont en recul de 4,2 milliards depuis 2017. La cause : moins d'agents de contrôle, moins de pénalités, un grand nombre de régularisations, grâce à la loi Essoc et à l'institutionnalisation du « droit à l'erreur ».

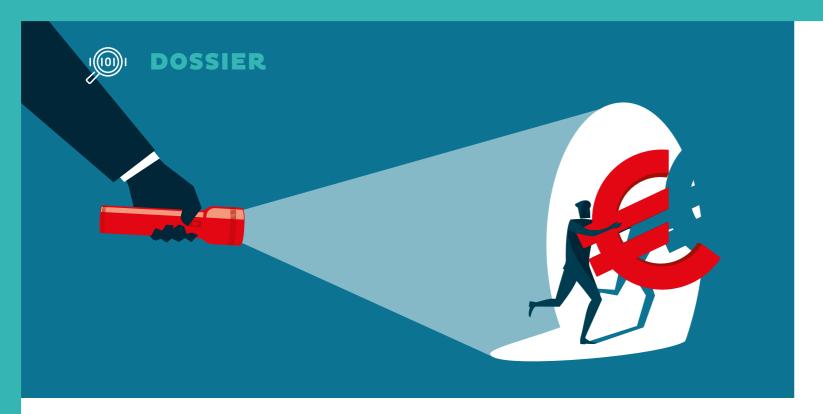
Dans les circonstances actuelles où on cherche des ressources pour remettre le pays à flot, ces milliards évaporés seraient pourtant les bienvenus!

Et quand on voit que certains de ces pays qui spolient sans vergogne leurs voisins, se présentent dans les discussions du sommet européen, comme des pays « frugaux » par opposition aux pays dépensiers du sud, les pays « Club Med », on croit rêver ...!

*ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES DU 16 JUILLET 2020



12 | Le lien 13 | Le lien



>> LES PRATIQUES D'ÉVITEMENT FISCAL DES MULTINATIONALES

On sait que depuis 2017-2018, les multinationales dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros sont tenues de transmettre à l'administration fiscale de leur maison-mère, leurs données comptables pays par pays. Cela signifie que lesdites administrations connaissent, pour chaque pays où les firmes sont implantées, le montant du chiffre d'affaires réalisé, le nombre de salariés, les profits enregistrés et les impôts payés.

CES DONNÉES, BIEN QUE PARTIELLES, LIVRENT D'INTÉRESSANTES INFORMATIONS

L'OCDE a agrégé ces précieuses informations pour 2016, la première année disponible et vient de livrer le premier résultat de ses travaux. Ils sont partiels car, comme on pouvait le craindre tous les pays qui collectent les informations n'ont pas accepté de les partager. Sur les 58 pays normalement concernés, 35 ont accepté de les transmettre et seulement 26 l'ont fait, couvrant quand même les pratiques d'environ 4.000 entreprises.

Il n'est pas très difficile de deviner quels sont les principaux territoires non coopératifs. Oui, il y a l'Irlande, les Pays-Bas et la Suisse, Hong Kong et Singapour et les Îles Caïmans. Mais aussi, par un reniement de la promesse des gouvernements précédents, le Royaume-Uni dont le Premier ministre ne semble pas disposé à se montrer transparent sur les pratiques fiscales douteuses de la City.

Comme on pouvait s'y attendre les données mêmes incomplètes ne laissent planer aucun doute sur l'ampleur des transferts artificiels d'activité vers les paradis fiscaux. Le rapport relève par exemple, un taux très élevé de productivité dans la douzaine de territoires proposant un taux nul d'imposition des bénéfices, comme dans les Îles anglo-normandes. Dans ces pays le chiffre d'affaires médian par employé s'élève à 1,4 millions de dollars alors qu'il est de 370.000 dollars dans les juridictions où le taux est supérieur à 20%! Les pays à faible taux d'imposition concentrent 25% des bénéfices déclarés, mais seulement 4% des effectifs.

Le rapport s'intéresse aussi à ce que l'OCDE appelle les « hubs d'investissement », ces paradis fiscaux qui attirent les investissements à l'étrangers fictifs des multinationales (mais pas les investissements réels), les activités provenant de filiales établies dans d'autres pays représentant 40% du total contre entre 5 et 20% dans les autres pays. On a ainsi la confirmation que les firmes échappent à l'impôt en jouant des flux financiers entre filiales qui ne sont pas des transferts réels

CES PRATIQUES DÉLOYALES ONT UN COÛT TRÈS ÉLEVÉ

« Les données indiquent une divergence entre le lieu de déclaration des profits et celui où se produisent les activités économiques » Le dernier rapport de l'OCDE sur les statistiques d'impôts sur les sociétés a le langage sobre des institutions internationales, remarque Christian Chavagneux :

Le langage est sobre mais le constat est implacable, même si ce n'est pas vraiment un scoop : les multinationales font du business dans un pays et déclarent leurs profits dans un autre, de préférence dans un autre à la fiscalité légère. Elles excellent à utiliser des stratégies sophistiquées d'optimisation fiscale, voire des pratiques agressives.

En exploitant la base de données établie par l'OCDE, le **Tax Justice Network** (TJN), première ONG mondiale dans la lutte contre les paradis fiscaux, parvient à procéder à quelques calculs très instructifs sur le dumping fiscal transnational.

En partant de cette base, le TJN a mis en évidence un montant de profits transférés de manière artificielle de 467 milliards de dollars. En extrapolant à l'ensemble des paradis fiscaux, l'ONG estime à 1.300 milliards de dollars le montant des profits transférés, pour une perte de recettes fiscales mondiales de 330 milliards de dollars. En 2015, l'OCDE avait avancé le chiffre de 240 milliards de dollars.

Le TJN a établi un classement des pays receveurs des profits artificiels. Les Pays-Bas arrivent largement en tête avec 20% du total, suivis par les Bermudes (9,5%), Porto Rico (7,8%), Hong Kong (7,1%) et le Luxembourg (6,9%). Les Pays-Bas et le Luxembourg, deux pays membres de l'Union Européenne, membres de la zone euro!

Questions : quel est le pays dont l'ex-Premier ministre et ex-ministre des Finances a dirigé pendant une mandature la Commission européenne ? Le Luxembourg ! Quel est le pays qui, lors du dernier sommet européen a refusé toute solidarité entre pays dans la lutte contre la crise sanitaire et économique en Europe ? Les Pays-Bas ! Question subsidiaire : quels sont les deux pays qui, avec quelques autres, s'enorgueillissent de faire partie des pays « frugaux » -- par opposition à ces pays dépensiers du Sud de l'Europe ? Les Pays-Bas et le Luxembourg ! Si vous pensez que le qualificatif de pays « radins » voire de pays « voleurs » conviendrait mieux, c'est que vraiment vous avez mauvais esprit.

Enfin, autre donnée intéressante relevée par le TJN : en contrepartie de leurs services d'opacité, les paradis fiscaux encaissent des commissions pendant qu'ils font perdre des recettes publicitaires aux autres pays. Pour 1 dollar de recettes « gagné » par les paradis fiscaux, c'est 6 dollars perdus – en moyenne – pour les autres pays. Le champion de cette pratique déloyale est les Îles Vierges britanniques : pour 1 dollar gagné, elles en font perdre 314 au reste du monde !

OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LA FISCALITÉ DES GRANDES ENTREPRISES ?

Les négociations internationales visant à établir de nouvelles règles permettant de taxer à leur juste niveau les activités des multinationales, les GAFAM incluses, seraient bien avancées sur le plan technique. Mais il manque l'essentiel : un accord politique.

Le plan en cours prévoit d'un côté (le « pilier 1 » dans le jardon de l'OCDE) la possibilité de réaffecter aux pays sur le territoire desquels l'activité a véritablement lieu, la base taxable artificiellement transférée dans les paradis fiscaux, mais le gouvernement américain souhaite que cette mesure ne soit pas obligatoire mais mise en œuvre sur une base volontaire.

Quant au « pilier 2 », il vise à instaurer un taux plancher d'imposition – autour de 12,5% – en-dessous duquel une multinationale ne pourrait pas descendre. Si une firme, par exemple, s'installe en Irlande pour y être taxée à 1,5%, le fisc du pays d'origine pourrait réclamer la différence entre ces deux taux.

Or, Les États-Unis qui ont déjà expérimenté un mécanisme similaire seraient prêts à s'accorder sur ce pilier 2, les Allemands aussi. Mais la France qui tient à sa taxe sur les GAFA nationale en attendant une solution multilatérale, demande leur soutien aux Allemands, en échange d'un accord sur le pilier 2. Ce que les Allemands refusent par crainte de mesures de rétorsion commerciale des États-Unis qui pourraient toucher l'Europe.

L'échéance promise par l'OCDE d'une solution globale avant la fin de cette année ne pourra être tenue. Le rendez-vous est repoussé au premier semestre 2021. L'OCDE aurait dans ses cartons un plan audacieux fondé sur de nouveaux principes de taxation mieux adaptés à une économie mondialisée : seuil d'impôt minimum, taxation sur un territoire d'une entreprise y compris lorsqu'elle n'y a pas de présence physique, prise en compte des profits d'une multinationale partout dans le monde et réaffectation aux différents territoires où elle est présente pour une taxation en fonction de critères d'activité réelle.

Les dirigeants politiques de ce monde porteraient une lourde responsabilité de ne pas s'accorder sur le principe d'une juste imposition des multinationales.

SOURCE: ARTICLE ALTERNATIVES ECONOMIQUES DU 10 JUILLET 2020. CHRONIQUE SIGNÉE CHRISTIAN CHAVAGNEUX.

14 | Le lien 15 | Le lien



LA 5G: CHOIX TECHNOLOGIQUE OU CHOIX DE SOCIÉTÉ?

PAR **ROGER LAURENT**

Il y a les « pour », il y a les « contre » et il y a ceux qui s'interrogent. Mais il n'y a personne qui semble se satisfaire de la qualité du débat public actuel sur ce sujet.

On observe que d'un côté des maires fraichement élus de plusieurs grandes villes réclament un moratoire sur son déploiement, à l'instar des citoyens de la Convention sur le climat qui avaient formulé la même demande.

D'un autre côté, on entend les partisans de cette nouvelle génération de réseau mobile qui la présentent comme une évolution logique sinon naturelle, un progrès technique dont la pertinence ne saurait souffrir la moindre discussion. On a même entendu de leur part des propos définitifs soupçonnant les opposants à la 5G de prôner le retour « à la lampe à huile ».

C'est un étrange dilemme dans lequel chacun est sommé de choisir son camp. Et de trouver la réponse aux nombreuses questions qui surgissent. La 5G promet-elle de susciter de nouveaux usages indispensables ou peut-elle nous engluer dans un tout numérique aliénant ? Va-t-elle, en accélérant la gestion des flux d'énergie, faciliter la transition écologique ou risque-t-elle d'augmenter l'empreinte carbone de nos communications ? Permettra-t-elle à l'économie française, voire européenne d'acquérir enfin une certaine souveraineté ou nous fera-t-elle tomber sous la coupe des pays qui dominent le marché ? ...

Les technologies de communications montrent les immenses enjeux de pouvoirs qu'elles recèlent. Elles sont les instruments de multiples rapports de force, de disruptions, de révolutions car, comme le souligne Sébastien Soriano, président de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), elles sont le vecteur de diffusion des idées et qui maîtrise les moyens de communication pourrait maîtriser les idées qu'ils véhiculent et même aller jusqu'à s'immiscer dans une élection. Lorsqu'elles deviennent « intelligentes » et ultra-performantes, elles font naître la peur d'une perte de contrôle, la peur d'une soumission.

Cette nouvelle technologie de réseaux mobile mérite donc une vraie évaluation qui mettrait en balance les services additionnels porteurs de véritable progrès qu'elle est sans doute à même d'apporter notamment dans les domaines sanitaires et environnementaux. Fermer sèchement la porte à toute discussion, n'est pas la meilleure ni la plus adroite façon de l'engager.

Il y a en effet matière à discussion dit Irénée Regnauld, notamment sur les conséquences environnementales de cette technologie. Selon lui, toute technologie est en soi un sujet de société car, qu'on le veuille ou non, elle incarne la validation matérielle d'un certain horizon politique et culturel. Les technologies ne naissent pas selon les lois de l'évolution, leur déploiement obéit à des rapports de force entre différentes visions politiques et culturelles, et vient valider et même amplifier un horizon politique et culturel qui est le choix de ses promoteurs.

À ce titre, la 5G représente à plus ou moins long terme, une société du tout numérique, dont on peut actuel-lement percevoir les prémices. Or une société du tout numérique, telle qu'elle se dessine, est loin de faire l'unanimité. Certes il y a toujours eu une critique dictée par la crainte que suscite la nouveauté, mais avec les révélations récentes de dérives qui font craindre un système de surveillance généralisé, ce rejet a pris de l'ampleur et de la consistance.

Par ailleurs, tout le monde n'est pas à même de percevoir les avantages du numérique : entre l'accès aux services publics lorsqu'ils sont totalement dématérialisés, la désinformation des réseaux sociaux, la polarisation du débat qu'ils génèrent, ... la 5G est devenue un sujet de société, éligible de ce fait au postulat de figurer au cœur de l'arène politique.

Pour aborder dans le débat public, un choix technique comme celui-là, il convient d'abord d'éviter les « éléments de langage » et les poncifs tels que l'éternel « retard de la France, par rapport à ses concurrents étrangers » ou l'impératif de « s'adapter à un monde qui bouge »,



Si l'on veut un débat sain et profitable, il faut aussi abandonner toute forme de mépris qui n'a en général qu'un effet : consolider et cristalliser les oppositions, voire d'alimenter la méfiance, voire même de susciter des actions violentes, comme la destruction des antennes.

faire preuve de déterminisme technologique, car la relo-

calisation de l'industrie relève de choix politiques.

Pour organiser et mener des débats sur des sujets techniques et scientifiques, il existe des institutions comme la Commission nationale du débat public. Il existe aussi des « forums hybrides », les conventions citoyennes, autant de formats qui permettent de contenir les dérives complotistes et les invectives et qui, de ce fait, ne peuvent que relever le niveau du débat.

En ce qui concerne la 5G, ce débat démocratique a déjà été réalisé par la Convention citoyenne sur le climat mais l'exécutif qui avait indiqué reprendre toutes les propositions formulées par la Convention – à l'exception de trois dont la 5G ne faisait pas partie – est revenu sur sa parole. La démocratie ne sort pas grandie de ce revirement qui ne tient pas compte du travail de réflexion des citoyens, ce qui peut inciter à questionner l'utilité des conventions citoyennes.

On pourrait penser à un référendum sur la 5G. Irénée Régnault pense que ce serait un mauvais outil sur une question comme celle-ci car, dit-il, il induit une réponse binaire à un sujet complexe, sachant qu'il y a plusieurs façons de déployer cette nouvelle génération de réseau mobile.

Bien sûr, cette technologie représente un progrès, mais cette notion aujourd'hui n'a plus la signification qu'elle avait hier. Le progrès technique caractérisé ici par une amélioration de l'existant, le passage de la 4G à la 5G, n'est pas le seul paramètre à prendre en considération. Le progrès social – autrement plus vaste et complexe -- doit lui aussi être pris en compte. Or, il faut bien voir que dans les présentations comme dans les « échanges » le

lien entre ces deux dimensions ne semble pas aller de soi. Par ailleurs, les partisans de la 5G mettent en avant la prévision d'une consommation de données mobile qui s'accroit sans cesse. Mais cette évolution, présentée comme « inéluctable » correspond-elle à une vraie évaluation ou à une « prédiction », voire à une « prophétie » autoréalisatrice ?

Il y a enfin une question centrale qui se pose à propos de ce débat, c'est celui de l'empreinte environnementale du numérique déjà existant. Depuis plusieurs années, cette question de l'empreinte environnementale est de plus en plus sensible et on est fondés à se demander comment le numérique pourra contribuer à la décarbonation de notre économie.

Dans certains secteurs, le numérique permet de développer des usages vertueux (le covoiturage par exemple) qui peuvent engendrer cependant ce qu'on appelle de effets rebond (un produit ou un service mobilise moins d'énergie mais son intensification entraine in fine une plus grande consommation d'énergie).

Déployer une technologie comme la 5G sans connaître précisément ses effets sur le climat, eu égard à l'impact croissant du numérique sur les écosystèmes, peut légitimement interroger.

Même si le temps du débat n'est pas toujours compatible avec celui de l'innovation, il nous faut le prendre ce temps de la discussion. Et se garder de foncer tête baissée sous prétexte que les États-Unis et la Chine s'y mettent, que déjà une douzaine de pays européens la déploient.

De grâce, mes amish, ne remplaçons pas la réflexion par le réflexe!

SOURCES: ENTRETIEN AVEC IRÉNÉE REGNAULD, SIGNÉ JUSTIN DELÉPINE. ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES DU 22 09 2020. ÉDITO SIGNÉ PASCAL RICHÉ. L'OBS DU 24 09 2020 IRÉNÉE RÉGNAULD EST COFONDATEUR DU MOUTON NUMÉRIQUE, ASSOCIATION QUI MET EN LUMIÈRE LES ENJEUX SOCIAUX, POLITIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DU NUMÉRIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES. IL EST COAUTEUR, AVEC YAËL BENAYOUN DE TECHNOLOGIE PARTOUT, DÉMOCRATIE NULLE PART. PLAIDOYER POUR QUE LES CHOIX TECHNOLOGIQUES DEVIENNENT L'AFFAIRE DE TOUS (FYP ÉDITIONS, 2020).

16 | Le lien 17 | Le lien





LA 5G... A-T-ON LE CHOIX ?

PAR **ALAIN ROLLAND**

Objet d'un débat de société virulent, la 5G cristallise l'opposition déjà ancienne entre les partisans d'un progrès technologique débridé (pas de retour à la lampe à huile), et ceux qu'un accroissement exponentiel de la puissance numérique inquiète. Il oppose progressistes et chantres de la décroissance, mais est pollué par de fausses promesses, multiples caricatures, postures naïves et hypocrites, et politiques faisant valoir leur différence avec comme seul but de capter un électorat. Il apparait légitime de s'interroger et de prendre le temps de se faire une opinion sur les conséquences sanitaires (rapport de l'Ames), environnementales et sociétales de son déploiement. Mais a-t-on vraiment le choix ?

Certes l'emprise technologique croissante sur le monde est désormais, de façon générale, moins perçue comme une promesse de salut que comme une menace sur le devenir de la terre et de ses habitants. Force est de constater que, depuis la Révolution industrielle, la puissance se trouve de plus en plus rigoureusement indexée au degré de développement technologique. Tout groupe humain qui se laisse distancer dans la compétition technologique court le risque d'être dominé ou asservi par les groupes qui font la course en tête. Par le passé, combien de peuples, qui vivaient tranquillement chez eux, se sont trouvés brutalement colonisés par d'autres peuples, simplement parce que ceux-ci disposaient, grâce à leur avance technique, d'armes beaucoup plus efficaces.

Aussi, bon gré mal gré, sommes-nous désormais obligés d'entretenir le mouvement, sous peine d'être distancés, voire écrasés. Il faut se rendre à l'évidence que le paradigme technologiste bouleverse en profondeur notre rapport au monde. Le progrès technologique répond à des enjeux géostratégiques. Abandonner la course pour la France reviendrait à renoncer définitivement à être une puissance mondiale, alors que la concurrence internationale devient de plus en plus âpre.

Emmanuel Macron ne dit pas que la 5G améliorera nos vies, il dit qu'elle est nécessaire pour relever les « défis que nous avons sur tous les secteurs », indispensable pour affronter « la complexité des problèmes contemporains ». Autrement dit, seules la poursuite et l'accélération de l'innovation technologique peuvent nous permettre de surmonter les difficultés que deux siècles d'innovation technologique nous ont léguées. Assurément la 5G peut contribuer à ce que la France et l'Europe, ne manquent pas les véritables enjeux économiques, de souveraineté, d'innovation et de réindustrialisation.

Poursuivre l'innovation technologique à outrance ou arrêter cette fuite en avant mortifère ? Il y a une troisième voie, médiane. Celle que propose le philosophe Olivier Rey d'un délicat équilibre entre la course technologique nécessaire aux nations pour conserver leur puissance et protéger leurs citoyens, et la demande légitime d'une société plus conviviale, moins numérique et moins connectée

« Quand le train est passé, on ne le rattrape pas » (Hervé Bazin)

À LA SUITE DE LA NOMINATION D'UN AVOCAT PÉNALISTE PLACE VENDÔME

PAR PHILIPPE JOUBERT

Quelques réflexions, au hasard, sur la Justice en France.

Parfois, certaines décisions de justice (jugements, arrêts...) nous laissent pantois et suscitent un réflexe de contestation... qu'il nous est recommandé de conserver dans notre for intérieur. En effet, un ancien président du Conseil constitutionnel nous met en garde : « Quand les responsables politiques... commencent à s'en prendre aux juges, c'est un des fondements du vivre-ensemble de la République qui est atteint... On ne conteste pas les fondements de la justice parce qu'à ce moment-là on conteste la République ». Dans ce contexte, la France d'en-bas est tout de même conduite à chercher une logique : alors qu'il est possible de critiquer le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif dont les membres sont tous issus du suffrage universel et responsables devant les citovens, comment admettre qu'il nous soit interdit de critiquer l'autorité judiciaire qui, elle, échappe au contrôle démocratique?

Ces étrangetés sont décelables à tous les niveaux de l'organisation judiciaire.

I - DU CÔTÉ DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Par deux décisions récentes le Conseil conforte sa mainmise sur la vie politique française.

Dans la première décision il décide que la sanction infligée à une personne apportant son aide à des émigrants entrant illégalement en France n'est pas constitutionnelle puisqu'elle enfreint le principe de FRATERNITÉ qui est une des composantes de notre devise nationale. On note que cette décision comporte plusieurs inconvénients :

- elle annihile un texte pénal qualifiant un acte délictueux assorti d'une peine ;
- elle constitue un encouragement à la récidive ;
- elle désavoue le Gouvernement qui, lui, est en charge de la sécurité du territoire.

Dans la seconde décision, le Conseil déclare non conforme à la Constitution, un texte voté visant à augmenter les droits d'inscription exigés des étudiants étrangers non européens venant en France pour y suivre des études supérieures. Là, il est reproché au législateur d'avoir fait l'impasse sur l'ÉGALITÉ, autre fondement de notre vivre-ensemble.

En votant ce texte, les parlementaires avaient été confrontés à trois réalités : d'abord les coûts exorbitants liés à cette migration en forte croissance, ensuite la prise en compte des structures déjà notoirement insuffisantes, enfin la nécessité d'assurer, à court terme, le financement d'extensions immobilières.

D'où ce « désaccord parfait » entre de hauts magistrats en état d'apesanteur et des parlementaires ayant une connaissance effective du terrain. Autrement dit : le pouvoir législatif est placé sous la férule de « sages » non élus, inamovibles et hors sol.

Cette emprise du juge constitutionnel ne doit pas faire oublier celle qu'imposent à notre législateur les règles européennes. On se souvient qu'en 1993, le Conseil a dû censurer une loi qui ambitionnait d'encadrer le droit d'asile, en contradiction avec la politique d'une Europe ayant promu la généralisation de la libre circulation.

L'emprise du juge sur le pouvoir législatif résulte d'une lente et implacable évolution. Alors que la Révolution de 1789 avait anéanti le pouvoir des Parlements et entraîner la « dévitalisation politique de la Justice » (1), arrive la création en 1958 du Conseil constitutionnel dont les auteurs furent le Général De Gaulle (un peu malgré lui car il se méfiait d'un « gouvernement des juges ») et Michel Debré. À cette époque, les recours au Conseil constitutionnel étaient très limités, d'autant qu'une sourcilleuse méfiance dominait à l'égard de tout ce qui était susceptible de contester le dogme de la souveraineté du Peuple.

C'est par une décision de juillet 1971 que le Conseil a marqué définitivement sa primauté sur la loi votée par le Parlement en déclarant non constitutionnelle la loi Marcellin (du nom du ministre de l'Intérieur de l'époque) relative aux fusions et regroupements de communes. Ultérieurement, et notamment à l'occasion de la réforme constitutionnelle d'août 1988 créant les QPC, les recours se sont multipliés à l'envi. Ainsi, la prévention que le Général De Gaulle nourrissait à l'égard de cette institution dès sa création était fondée. N'avait-il pas à l'esprit la crainte que le Conseil constitutionnel, tout à l'ivresse de son immense pouvoir, ne perde le sens de la mesure?

II - DU CÔTÉ DE LA COUR DE CASSATION

Les conséquences d'un pouvoir sans frein ne sont-elles pas à craindre là aussi ? On les observe partout où une partie de la collectivité humaine s'estime fondée à imposer ses vues à l'égard de ceux qu'elle déconsidère. La Cour avait eu à se prononcer sur une plainte que Mme LEPEN avait déposée contre Charly Hebdo qui, en 2012, l'avait représentée en excréments. Les juges ont estimé et jugé que «la publication litigieuse ne dépassait pas les limites admissibles de la liberté d'expression » étant précisé que la Cour a recherché un « juste équilibre » entre le respect de la vie privée et le droit d'expression écartant la notion de « la dignité de la personne humaine » comme restriction à cette liberté. Les magistrats se sont-ils « sentis Charly »? Était-ce une raison pour qu'ils enrichissent leur prestigieuse jurisprudence en validant une parenté entre cette personne et des matières organiques ? Où est le nauséabond?



18 | Le lien 19 | Le lien



Par ses décisions la Cour de cassation donne le la et les juridictions dites « inférieures » ont intérêt à ne pas s'écarter de leur esprit. Plus qu'ailleurs la hiérarchie est pesante et déterminante en matière de promotion. Avant tout : plaire. Il est du plus mauvais goût de ne pas se caler sur la position d'une « jurisprudence constante ». C'est en raison d'un tel entêtement que la Cour a attendu soixante ans pour changer son fusil d'épaule en matière d'imprévision alors que les juridictions administratives l'avaient intégrée depuis des décennies.

Un arrêt de la cour d'Appel de Paris (17/5/2019) rendu en matière d'accident du travail nous permet d'illustrer les conséquences inattendues d'une telle crispation. La position très ferme de la Cour est la suivante « l'accident survenu au temps et au lieu de travail est présumé être un accident du travail ».

Le souverain pouvoir d'appréciation des juges leur permet de prendre des positions inconnues du Kamasutra. Ainsi, la Cour n'a pas hésité à qualifier « accident du travail » le décès d'un employé en déplacement professionnel victime d'une crise cardiaque à 22 heures, au domicile d'une femme avec qui il venait d'avoir des rapports sexuels. Ainsi, les juges ont refusé d'admettre que les horaires de travail ne se prolongeaient pas jusqu'à 22 heures et que, du moins pour la victime, le domicile de la dame n'était pas le « lieu de travail ».

Cette décision est une aberration. La recherche d'une justification juridique est vouée à l'échec. Seuls les « psy » peuvent nous éclairer : à l'évidence cet arrêt résulte de circonstances rares, dues à l'épuisement des juges. Il leur arrive, comme à nous tous, de connaître des moments d'abattement, de grande fatigue auxquels succèdent brusquement des idées joyeuses voire canailles. C'est certain, les juges ont décompressé et c'est à « l'insu de leur plein gré » que la perfide succube s'est manifestée, inhibant leur volonté en magnifiant le stupre. Ah! Délicieuses oaristys!

Nous ignorons s'il y aura une suite en cassation. D'ores et déjà nous avons deux certitudes réconfortantes : l'éventuelle épouse bafouée pourra prétendre à une rente (éventuellement majorée) au titre des accidents du travail et, de son côté, l'employeur ne devrait pas, a priori, être inquiété

III - DU CÔTÉ DU NOUVEAU MINISTRE DE LA JUSTICE

La magistrature a vu dans cette nomination une mauvaise manière de l'Élysée. Son nouveau ministre n'a-t-il pas, dans un de ses ouvrages, cité un ancien avocat célèbre qui, dans son journal écrivait : « pour les magistrats, ... les décorations ou l'avancement en font des valets...ils ont peur de leur ombre dès que se manifeste une intervention un peu puissante » « Toutes les palinodies leur sont bonnes lorsqu'il s'agit de flatter le pouvoir » (2).

Le nouveau ministre devra tenir compte de leur rancœur, ce que peut confirmer un ancien Président de la République qui les avait taquinés en les comparant à des petits pois. Le nouveau Garde des sceaux s'est déjà attiré un grand nombre de mécontents, sans compter les féministes, déjà prêtes à ferrailler contre un personnage à l'expression parfois rude sur des sujets les concernant, sans oublier les ayatollahs de la pureté de l'air lui reprochant de le polluer avec ses gros cigares ni les défenseurs de la cause animale lui reprochant d'aimer les corridas.

Heureusement des questions beaucoup plus importantes devront être étudiées : la possibilité de mettre en cause la responsabilité personnelle des juges en cas de fautes ou d'erreurs commises (ce qui est le cas actuellement pour tous les autres fonctionnaires), la réforme de l'école nationale de la magistrature (ENM) abusivement politisée dans une quête permanente de « décroissance pénale », la Société étant toujours responsable, sans oublier les investissements qui permettront à la France de ne plus être condamnée en raison du traitement « indigne et dégradant » qu'elle impose aux détenus. Sur ce dernier point le dernier mot reviendra, comme toujours, au ministère des finances.



CONFÉRENCES, SORTIES CULTURELLES

ET VOYAGES



Séjour en Champagne

Vous savez que toutes les activités ont été annulées en raison du virus.

Cependant, comme le séjour en Champagne avait été organisé depuis plus d'une année, Gérard de Fournas et son épouse ont proposé de maintenir ce voyage à titre privé. Tous les participants ont maintenu leur inscription.

Dans un car conçu pour 60 personnes, nous sommes partis pour 3 jours à 26 participants « masqués ». Nous occupions un siège sur deux. Toutes les conditions de sécurité ont été respectées.

Tout le monde était enchanté de pouvoir enfin se retrouver, après des mois de confinement.

Le premier jour, nous sommes allés à Château-Thierry, visiter les caves médiévales du Champagne Pannier. Déjeuner au Champagne, évidemment!

Nous avons visité la Basilique Saint Rémi et la chapelle Foujita. Un recueillement sur Clovis! avec les commentaires d'une guide merveilleuse.

Le lendemain, mercredi 30 septembre, nous avons visité la cathédrale de Reims, toujours accompagnés de notre guide. Déjeuner dans un petit restaurant fort sympathique, puis visite du musée le Vergeur.

En soirée, nous avons diné dans le salon splendide chez la Veuve Clicquot, avec une table excessivement longue. Chaque convive était assis à plus d'un mètre l'un de l'autre. Même les couples étaient séparés entre eux!

Le dernier jour, nous avons admiré le vignoble par la montagne de Reims.

Puis nous avons visité (et dégusté) chez un petit vigneron, les frères Brice.

Départ pour Epernay, déjeuner, visite et retour doucement à Paris.

À chaque fois, les consignes de sécurité ont été scrupuleusement observées : masque, groupe séparé en deux pour chaque visite, table séparée au repas ...

Ces 3 jours, que nous devons au couple de Fournas, ont été merveilleux et ont donné le moral à toute la troupe.

Merci les amis.

Simon BILSKI

20 | Le lien 21 | Le lien

⁽¹⁾ JACQUES KRINEN. L'EMPRISE CONTEMPORAINE DES JUGES.

⁽²⁾ MAURICE GARÇON. JOURNAL 1939-1945. PAGE 27. AUX ÉDITIONS PERRIN.



LE COIN BIBLIOTHEQUE

PAR **ROGER LAURENT**

Le Covid-19 n'aura donc pas eu raison de la rentrée littéraire 2020. La déferlante a eu lieu, comme les années passées, un peu moins fournie cependant avec 511 nouveaux romans, à peine moins que les 524 à l'automne 2019. La France qui lit a donc pu vivre sa sacrosainte rentrée littéraire, un évènement qui semblait improbable il y a quelques mois.

Beaucoup d'éditeurs, touchés par la crise, ont sans doute fait le choix d'alléger leurs sorties, en privilégiant les « valeurs sûres », notamment celles qui étaient programmées plus tôt dans la saison.

De ce fait, seuls 65 primo-romanciers de langue française sont publiés dans cette rentrée, contre 82 l'année dernière.

Mais les critiques s'accordent à relever que si la quantité est restreinte, la qualité est bien présente.

À l'heure de la préparation de ce numéro du Lien, il était trop tôt pour vous suggérer des titres de cette rentrée et les ouvrages que nous vous présentons ci-après sont ceux que nous avons lus pendant la période de confinement. Mais dans le prochain numéro, nous nous efforcerons de combler cette lacune.

Bonne lecture!

Dernière minute

Madame la ministre de la culture, n'abandonnez pas nos libraires.

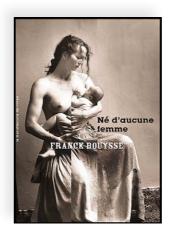
Au printemps dernier, lors du premier confinement, le gouvernement se voulait être le grand défenseur des libraires contre l'ogre Amazon. Le pays de Victor Hugo et de Voltaire ne pouvait pas abandonner ses petits vendeurs de livres, ces marchands de rêves, ces diffuseurs de culture dans nos quartiers et nos villages. Il n'était pas imaginable de priver les honnêtes citoyens, amoureux des livres du plaisir de chercher dans les rayons de leur librairie, cet objet, le livre qui reste pour eux un bien de première nécessité.

C'était il y a un siècle. Qu'en est-il à l'aube de ce deuxième confinement? Les belles envolées lyriques ont été oubliées et alors qu'on permet à certains commerces de proximité – comme les bureaux de tabac -- d'ouvrir, on boucle les librairies. Le géant de la vente en ligne, en situation de monopole ou presque, va pouvoir continuer de prospérer sur les décombres fumants de ces petits hussards de notre civilisation qui luttent contre l'obscurantisme.

De grâce, Madame la ministre, relisez la lettre que Diderot, en 1763 a envoyée au ministre de l'Intérieur de l'époque :

« Songez (...) que la condition d'un peuple abruti est pire que celle d'un peuple de brutes, qu'une branche de commerce égarée est une branche de commerce perdue, et qu'on fait plus de mal en dix ans qu'on ne peut en réparer en un siècle. »

Certes, Diderot s'adresse ici à l'équivalant du ministre de l'Intérieur et on peut chercher le rapport avec la culture. Bien sûr, on peut trouver qu'il y a quelque chose de grandiloquent à ériger la culture comme rempart à la barbarie mais ce cliché ne s'est pourtant jamais aussi bien vérifié que ces derniers temps.



FRANCK BOUYSSE NÉ D'AUCUNE FEMME. LA MANUFACTURE DES LIVRES

e Père Gabriel a l'habitude de battre la campagne, de ferme en ferme pour porter la sainte

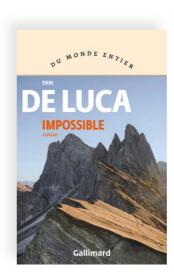
parole en invoquant la protection du ciel pour les récoltes à venir, sachant que « les souffrances placées sur notre route sont faites pour être endurées, une manière d'éprouver les âmes éraflées ».

Un jour il reçoit en confession une inconnue qui lui demande d'aller bénir le cadavre d'une femme internée

dans un asile pour avoir tué. En lui révélant que sous la robe de la défunte sont cachés des cahiers qui relateraient l'histoire de la vie de cette femme.

Ces cahiers renferment, en effet, l'histoire poignante de Rose, une petite paysanne de 14 ans. Malgré le dénuement de sa famille, Rose vivait heureuse avec ses parents et ses trois sœurs dans une modeste ferme. Jusqu'au moment où son père, à son corps défendant, accepte de la vendre comme servante au maître du château. Commence alors pour la jeune fille un véritable calvaire où le sordide le dispute parfois à l'horreur.

La plume de Franck Bouysse donne à ce drame rural et à la violence des passions qui s'y déchaînent, une sombre et tragique beauté. On le sait, l'auteur de *Plateau* (2016) est un talentueux sculpteur de mots, un maître hors pair des émotions. Dans « *Né d'aucune femme* », il excelle à décrire l'enfer social et à peindre l'âme humaine dans ses méandres et dans sa noirceur. Et fait de ce livre un roman magistral.



ERRI DE LUCA IMPOSSIBLE. GALLIMARD

n sait la passion d'Erri De Luca pour la montagne. Il ne cache pas son passé tumultueux d'appartenance à un groupe révolutionnaire, un passé qui lui a valu des ennuis avec les autorités judiciaires

de son pays.

Le dernier livre du Napolitain de Luca s'appuie sur ces deux caractéristiques : deux hommes autrefois très liés au sein d'un même groupe révolutionnaire progressent à distance sur la vire aérienne d'une voie d'escalade dans les Dolomites. Le premier chute et perd la vie, le second appelle les secours et rentre chez lui.

La mort de celui qui, bien des années auparavant, avait trahi ses camarades de lutte pour bénéficier de la clémence de la justice, est-elle une vengeance ? C'est ce que croit le jeune juge qui mène l'interrogatoire de l'homme soupçonné d'avoir fait chuter son ancien ami. L'accusé est à l'isolement dans une cellule 23 heures sur 24. Mais c'est un homme de caractère doté d'un mental d'acier, forgé par ses années de luttes et ses précédents séjours en prison. Sa force intérieure lui permet de supporter cet isolement

et de déjouer les pièges tendus par le magistrat qui ne croyant pas à une coïncidence, mais ne pouvant pas le prouver, s'évertue non sans adresse, à obtenir des aveux. La transcription de l'interrogatoire est un petit bijou de rhétorique, une confrontation de deux protagonistes qui rivalisent de flegme et d'adresse. L'opposition aussi de deux générations, de deux conceptions de l'engagement et de la justice.

S'intercalent des lettres que le reclus écrit dans la solitude de sa cellule à la femme qu'il aime, à qui il révèle de lui ce que le juge ignore. Et peut-être même ce qu'il ignorait lui-même.

- «Ammoremio, me voici revenu dans l'intimité des mètres verrouillés. Dehors il pleut, je le sais par le ruissellement dans la gouttière. Tu n'as pas fait de latin, moi si. Il existe deux verbes qui signifient "demander", l'un sert à demander pour savoir, l'autre à demander pour obtenir.
- « Quand le magistrat insistait avec ses questions, il disait qu'il voulait savoir la vérité. Ce n'est pas vrai. Il interroge pour obtenir une confirmation de ce qu'il croît déjà savoir. Il n'utilise pas le verbe de la curiosité de celui qui veut s'informer ou connaître une vérité. Il n'en a pas besoin.
- « Pendant qu'il m'interrogeait, je me suis souvenu des deux verbes latins. »

Erri de Luca, on le sait, publie des livres brefs, il déroule une prose dépouillée, débarrassée de tout verbiage, presque ascétique. À l'image du montagnard économe de ses gestes. C'est ce qui en fait le sel.

Au passage, il explique le choix du titre de son livre : « Impossible, c'est la définition d'un évènement jusqu'au moment où il se produit »

22 | Le lien

ALEXIS JENNI

J'AURAIS PU DEVENIR MILLIONNAIRE, J'AI CHOISI D'ÊTRE VAGABOND.PAULSEN

On comprend qu'Alexis Jenni, ancien prof de sciences naturelles, aujourd'hui juré du prix du roman écologique, et qui a grandi dans le Bugey entre montagnes, lacs et forêts, ait pu être séduit par la vie tumultueuse de cet aventurier animiste que fut John Muir. Chez qui d'ailleurs il aurait trouvé cette phrase dont il a fait le titre étrange de son nouveau livre.

Le prix Goncourt 2011 s'est pris de passion pour ce pionnier de l'écologie et a considéré que la vie de cet homme, de son enfance écossaise dans une famille presbytérienne,

donc austère, jusqu'à sa mort à Los Angeles en 1914, méritait bien une biographie, tant son parcours de pionnier vagabond, épris de nature et de liberté est peu commun. Et avant-gardiste.

La vie de John Muir est celle d'un individu qui supporte mal la société des hommes, qui est rétif à tout ce qui est règles, normes, contraintes. Sa vie errante, ses pérégrinations dans les endroits les plus reculés, les plus improbables ne sont peut-être qu'une fuite permanente vers la solitude et la liberté. Qu'il trouvait loin des hommes, dans l'inconnu, là où tout peut arriver, dans ce qu'il appelait la « grande sauvagerie ». Là où la sensibilité aux choses de la nature peut trouver ses racines.

Il est né à Dunbar sur la côte orientale de l'Écosse en 1838 dans une famille où l'on considère que « hors la Bible, tout est divertissement donc haïssable ». Il a dix ans quand sa famille traverse l'Atlantique et s'installe dans la région des Grands Lacs. Il travaille sans relâche dans la ferme familiale et commence à s'intéresser à la nature environnante tout en inventant des choses le soir, comme cette « machine à se lever tôt le matin ». Bientôt il n'y tient plus et part à l'aventure, à pied, sans rien. «Je me suis mis en route, libre et joyeux, le 1^{er} septembre 1867, écrit-il. Mon projet était simplement d'aller droit devant moi, approximativement au sud, par le chemin le plus sauvage. »

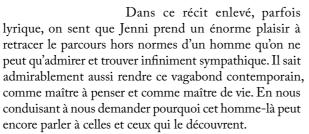
Il voue une passion dévorante pour les arbres, notamment les « arbres géants », il est fasciné par eux, par leur exubérance, « comme si chacun portait une double ration de vie ». Chez l'arbre dit-il, « il y a la dignité de l'être vivant né debout, et qui s'y tient avec hauteur ». Les séquoias, qui, « comme les éléphants n'ont pas d'ennemis sauf la foudre et l'homme » le subjuguent. Au milieu de ces arbres « plus vieux que le Christ », il avance comme dans une église ou un temple.

L'amoureux des arbres ne dédaigne pas la montagne, qu'il aime escalader. Il va vivre quelque temps « comme un ours » dans la montagne californienne, arpenter la Sierra Nevada. Il va même aller jusqu'en Alaska pour découvrir que les glaciers ne sont pas inertes, qu'ils se meuvent en créant des moraines. Il est infatigable et curieux de toutes les beautés qu'offre généreusement la nature. Une nature prodigue de ses trésors pour qui sait les regarder.

Pendant son séjour en Californie, ses pas le mènent jusqu'à un site grandiose et d'une beauté à couper le souffle, la vallée du Yosemite, qu'il ne cesse de visiter et dont il

> voudrait – afin de protéger cet endroit magnifique – faire un parc naturel. Ce qu'il obtiendra et ce qui lui vaut d'être connu et célèbre aux États-Unis.

Muir n'est pas hors de l'humanité, écrit Alexis Jenni, ce qu'il fait, la manière dont il voyage, à pied, se nourrissant parfois de peu, ne peut que résonner dans l'âme de tout homme qui sait un tant soit peu approcher la nature. Et qui sait faire la différence entre la traversée d'un pays comme les États-Unis, à pied, pas à pas, forêt après forêt et le voyage où on se déplace avec des engins motorisés et où l'on fait escale le soir dans un lieu accueillant où la subsistance est assurée.



Le métier de Muir ? Vagabond. Son activité ? Vagabonder. Sa vocation ? Le vagabondage.

Il veut aller, devant, plus loin ; c'est tout. Et regarder. Tout le reste, tout ce qui fait habituellement la vie d'un homme, la richesse, le confort, la protection, est sacrifié à cette liberté.

L'homme qui surgit alors que l'on se croyait seul, c'est John Muir. Si on croise quelqu'un en un lieu inaccessible, car il n'existe pas de route, c'est John Muir. Celui qui apparaît dans la lueur de votre feu de camp solitaire, qui s'assoit près de vous et vous parle comme s'il vous connaissait, c'est encore John Muir. Il disparaîtra comme un chamois, en deux bonds, laissant un souvenir imprécis, quelques bonnes histoires, un feu partagé.

La suggestion de Vincent Baillot



À (RE)LIRE ET À REGARDER

HOMÈRE

(800 AV. JC/740 AV. JC) « L'ODYSSÉE » DISPONIBLE PARTOUT ET EN NUMÉRIQUE

i l'ILLIADE concerne la guerre de Troie, l'Odyssée raconte le retour mouvementé d'Ulysse vers son ile natale d'ITHAQUE. C'est le « livre mère » des amateurs de voyages et d'aventures. D'aucuns disent même qu'Homère a inventé en même temps le roman et…les guides nautiques.

Notre confrère (et ami) Jean Charles Lachesnais m'a appelé pour me signaler une pépite à regarder en ce moment sur INTERNET (ARTE.FR): En 5 petits films d'environ 25 minutes, intitulés « Dans le sillage d'Ulysse », SYLVAIN TESSON et ses invités refont le périple d'Ulysse. Sylvain Tesson a choisi de se référer aux travaux de VICTOR BERARD (1864/1931) qui a proposé une cartographie de l'itinéraire d'ULYSSE avec les noms de lieux actuels.

On a l'impression d'être à côté d'Ulysse mais dans le contexte d'aujourd'hui... Surprenant. À bord de leur magnifique voilier (caïque), chaque escale est l'occasion de partir sur la piste des aventures légendaires (pas si « légendaires que cela, vous verrez) de notre héros. On les retrouve massacrant les CICONES, goutant avec les LOTOPHAGES aux paradis artificiels à MYCONOS,

traquant les CYCLOPES dans la baie de Naples, réveillant la colère de POSÉIDON autour du VÉSUVE (images époustouflantes d'une éruption) etc...etc. Je vous laisse le suspens...les images sont superbes et rythmées. Les commentaires de Sylvain Tesson (parfois à la limite du plafieux à mon gout) nous font prendre conscience de la dimension incroyablement actuelle du poème homérique.

Alors profitons-en pour relire l'Odyssée, souvent lue trop jeune et associée à une corvée scolaire, alors que c'est un livre merveilleux de finesse, de poésie et... d'analyse de la nature humaine.

Extrait: « les hommes se mirent à murmurer entre eux. Ils disaient: « Quelle chance a Ulysse! Où qu'il aille, il reçoit de riches présents, sans compter les trésors qu'il ramène de TROIE. Et nous, qui avons fait un aussi long chemin, nous rentrons chez nous les mains vides. Éole vient encore de lui donner une outre de présents. Jetons donc un coup d'œil dans cette outre »

Tous se rangèrent à cet avis funeste. Ils ouvrirent l'outre, et les vents s'échappèrent. Aussitôt la tempête les saisit et les ramena au large, loin de leur patrie.

24 | Le lien 25 | Le lien



Brèves infos de Pierre Rapetti



PROTECTION DU CONJOINT SURVIVANT

La loi actuelle a sensiblement renforcé les garanties du conjoint survivant en lui accordant l'usufruit de la succession du conjoint décédé. Mais elle ne le préserve pas toujours des revendications des enfants ni parfois aussi de celles des proches du défunt. Quels sont les droits de l'usufruitier?

Conservation de la jouissance du logement;

Perception des revenus et intérêts du patrimoine ;

Pas d'obligation de vendre la propriété; Quasi-usufruit sur l'argent des livrets et comptes d'épargne, ce qui l'autorise à prélever des fonds;

Possibilité de louer un bien immobilier d'habitation et en tirer les loyers.

Toutefois, les garanties du conjoint survivant peuvent être remises en cause dans diverses situations.

-Les enfants peuvent «bloquer» la vente du logement ; (en cas de vente c'est la fiscalité de l'usufruit qui s'applique sur le partage de la vente).

-L'usufruitier doit fournir des garanties aux nus-propriétaires sur la préservation du patrimoine (par exemple caution bancaire) l'usufruitier doit établir à ses frais un inventaire contradictoire des biens meubles et immeubles et des comptes d'épargne ; A ce titre les nus-propriétaires peuvent demander le blocage des comptes démembrés

-En cas de travaux immobiliers, les dépenses d'entretien et réparations incombent à l'usufruitier et les gros travaux aux nus-propriétaires. Toutefois l'usufruitier est attaquable s'il n'exécute pas les travaux d'entretien, alors que les nus-propriétaires n'ont pas d'obligation

de réaliser les gros travaux qui leur incombent.

À noter aussi que les donations représentent une source de risques pour les usufruitiers.

Pour «mettre à l'abri» l'usufruitier, il existe diverses techniques connues à utiliser telles que les donations au dernier vivant, les contrats de mariage avec clauses de préciput sur le logement, les testaments, la communauté universelle.

Toutefois les solutions doivent être étudiées «au cas par cas» suivant diverses situations, et la meilleure formule est encore l'accord et le compromis amiables entre les parties.



ARNAQUES SITES NON AUTORISÉS

L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'AMF publient à nouveau une liste (non limitative) d'acteurs et de sites internet non autorisés, qui proposent des investissements et placements divers sur des promesses de rendements élevés. L'ensemble des sites non autorisés est disponible sur le site internet de l'AMF (0153456200) et sur la page web assurance banque épargne info-services (0811901801). Il existe aussi un registre des agents financiers autorisés.

Par ailleurs, le gendarme de la Bourse l'ACPR alerte contre l'organisme ALLIED RECORPORATION LTD qui délivre de fausses attestations de garantie financière en utilisant des dénominations approchantes des organismes habilités.

PRÊTS ENTRE PARTICULIERS

Les prêts entre particuliers assortis ou non d'intérêts doivent être déclarés à l'Administration fiscale pour des prêts dépassant 5.000 euros (760 auparavant), conclus à compter du 27 septembre 2020. La déclaration fiscale doit être effectuée le 15 Février de l'année suivante au plus tard, même en l'absence d'écrit. Il est rappelé aussi que la reconnaissance de dette est nécessaire pour tout prêt supérieur à 1.500 euros. Une déclaration à l'enregistrement des impôts est recommandée, pour un coût de 125 euros. À noter que s'il existe plusieurs prêts inférieurs à 5.000 euros, il convient de les additionner et tous ces emprunts doivent être déclarés lorsque leur total dépasse 5.000 euros.

ÉPARGNANTS PRIVÉS DE LIQUIDITÉS

Il est risqué d'investir dans des sociétés non cotées, pour les épargnants voulant revendre. Le risque existe aussi pour des fonds classiques ayant le droit de détenir 10% d'actifs non cotés. Ces fonds peuvent être suspendus à l'initiative de l'AMF, privant du même coup les épargnants de récupérer tout ou partie de leur mise. Pour remédier à ce risque, la Société d'assurance doit isoler les actifs liquides pour ne pas pénaliser les investisseurs désirant récupérer des liquidités.

PLATEFORMES D'ACCÈS À LA JUSTICE

Afin d'entrer en contact avec les tribunaux et suivre le déroulement d'une procédure en ligne deux plateformes ont été créées pour les justiciables non représentés par un avocat : TELECOURS CITOYENS pour des litiges administratifs et LE PORTAIL DU JUSTICIABLE (justice.fr) pour les autres procédures. Ces deux portails donnent notamment la marche à suivre et des détails sur l'avancement des affaires.



POUR SOURIRE OU... RÉFLÉCHIR

EXAMEN DE FRANÇAIS

LA VÉRITÉ SORT DE LA BOUCHE DES ENFANTS...PARFOIS!

Examen de français en primaire (véridique) et drôle surtout...

Réponses d'élèves de primaire

- 1. Dans la phrase "Le voleur a volé les pommes", où est le sujet ?
 - En prison.
- **2.** Le futur du verbe "je baille" est... ? *je dors*.
- 3. Que veut dire l'eau "potable" ?
 C'est celle que l'on peut mettre dans un pot.
- **4.** Qu'est-ce qu'un oiseau migrateur ? C'est celui qui ne peut se gratter que la moitié du dos.
- **5.** Que faire la nuit pour éviter les moustiques ? *Il faut dormir avec un mousquetaire.*
- **6.** À quoi sert la peau de la vache ? *Elle sert à garder la vache ensemble.*
- 7. Pourquoi le chat a-t-il quatre pattes?

 Les 2 devant servent à courir, les 2 derrière à freiner.

- **8.** Quand dit-on "chevaux"? *Quand il y a plusieurs chevals*
- Quanta in y in prinsieurs ince cais
- **9.** Qui a été le premier colon en Amérique ? *Christophe.*
- **10.** Complétez les phrases suivantes :
 - a. À la fin les soldats en ont assez...
 - -...d'être tués.
 - b. La nuit tombée...
 - ...le renard s'approcha à pas de loup.
- 11. Pourquoi les requins vivent-ils dans l'eau salée ?
 Parce que dans l'eau poivrée, ils tousseraient tout le temps.

Ma préférée

12. L'institutrice demande :

Quand je dis « je suis belle », quel temps est-ce ? - *Le passé, Madame*.

Envoyé par Michèle RAHIER

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

LE COACHING MÉMOIRE

VENEZ REJOINDRE L'ÉQUIPE DES « COACHEURS » D'ECR PARIS IDF

Si vous souhaitez accompagner les futurs experts-comptables dans l'élaboration de leur mémoire du DEC (aide à améliorer la forme, le style et la présentation, sans s'immiscer dans le contenu du mémoire), transmettre votre expérience et savoir, prenez contact avec Alain Rolland

06 08 74 65 56.



LE GUIDE COACHING MÉMOIRE DEC EST À LA DISPOSITION DES COACHS ET DES COACHÉS.



AGENDA

- > WEB CONFÉRENCE → par AG2R sur Les Français et l'Épargne → le 7 décembre 2020
- GALETTE DES ROIS | à l'Hôtel Napoléon le jeudi 28 janvier 2021 | Annulée pour cause de crise sanitaire

26 | Le lien 27 | Le lien

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

LA LETTRE DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DE NOTRE ASSOCIATION



Chères consœurs, chers confrères,

Depuis de nombreuses années, je me suis investie dans les institutions de la profession et aux organismes liés à notre activité (CRCC de Versailles, CRO de Paris, CSOEC-divers groupes de travail -, les syndicats de la profession, INTERFIMO, création d'ABCD devenu INFODOC-EXPERTS, l'UNAPL etc. . . .

Aussi, après quelques mois de retraite, en 2013 il m'est apparu tout à fait normal, d'accepter de prendre la présidence de la FEDERATION ECR, Fédération des Associations Régionales des experts-comptables et commissaires aux comptes retraités (ex FAROEC) conformément à la demande de plusieurs confrères. Après 8 années de présidence je pense qu'il faut savoir laisser sa place pour qu'une autre personne apporte de nouvelles idées.

En conséquence,

- Lors du Conseil d'Administration de la FEDERATION ECR du 24 novembre dernier votre président Alain ROLLAND a été élu Président de la Fédération.
- Et lors du Conseil d'Administration du 27 novembre, vos administrateurs m'ont fait confiance et m'ont élue à la Présidence de votre Association régionale ECR PARIS IDF (ex AMECAR)

Avec Alain nous nous connaissons depuis de nombreuses années, nous avons été élus ensemble 8 ans au CRO de PARIS ; aussi naturellement, nous avons travaillé très souvent ensemble, et nous

continuerons de le faire et de partager nos idées, nos informations et nos interrogations.

Je tiens à remercier très chaleureusement Alain pour tout le travail qu'il a fait à ECR PARIS IDF. Je souhaite que ce changement ne vous contrarie pas trop et vous assure que je serai toujours à votre service et votre écoute.

Nous essayerons ensemble avec votre Conseil d'administration de vous apporter de nouveaux services. Si vous avez des idées, des questions ou des demandes n'hésitez pas à m'envoyer un mail ou à m'appeler au téléphone; mes coordonnées sont partout et elles sont à votre disposition.

Je vous remercie par avance de la confiance que vous voudrez bien accorder à votre conseil d'administration et à sa présidente.

Le Conseil d'administration d'ECR Paris Île-de-France reste, bien évidemment, à votre écoute.

En cette période d'épidémie, soyez très prudents et prenez bien soin de vous et de tous ceux qui vous sont proches.

Je vous souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année même si elles ne seront pas aussi conviviales que les années précédentes, mais nous nous rattraperons.

Bien amicalement

Michèle RAHIER
Tél: 06 07 51 93 11
mrahier@rahier.fr

ASSEMBLÉE D'ECR PARIS ÎLE-DE-FRANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Les adhérents d'ECR Paris Île-de-France se sont réunis le jeudi 19 novembre 2020 à 10 heures en visioconférence, l'assemblée générale ne pouvant se tenir comme prévu aux Salons Hoche avenue Friedland en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Le rapport moral a été présenté par le Président aux participants sous la forme d'un diaporama exposant son contenu et complété de certaines statistiques (évolution effectifs, pyramide des âges, fréquentation aux événements de l'association...) et de certaines orientations et informations pour l'année 2020.

Le Trésorier Jean-Pierre Gramet a procédé ensuite à la lecture du rapport financier en commentant le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2019 (complété du budget 2020), comparés aux comptes de l'exercice 2018 projetés sur écran.

En l'absence des censeurs, A. Catasiner et J. Soor, le président donne lecture du rapport des censeurs qui conclut, après examens et contrôles, à la régularité et à la sincérité des comptes qui ont été présentés et des informations d'ordre comptable contenues dans le rapport financier.

L'assemblée approuve le rapport moral et le rapport financier, donne quitus aux administrateurs et décide d'affecter au fonds associatif l'excédent de l'exercice 2019 de 842€.

Enfin l'assemblée renouvelle pour trois ans le mandat d'administrateur de MM. Brice Benmoussa et Alain Rolland et procède à la nomination des censeurs, MM. Raymond Fontana et Jacques Soor, pour deux ans.

LE BUREAU D'ECR PARIS ÎLE-DE-FRANCE CONSTITUÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2020

Présidente: Michèle Rahier

Vice-Président : Alain Rolland

Vice-Présidente: Michelle Rondot

Trésorier: Jean-Pierre Gramet

Trésorier adjoint : Simon Bilski

Secrétaire Générale: Michelle Rondot

Secrétaire Général adjoint : Brice Benmoussa

Présidente commission relations publiques: Michelle Rondot

Président commission coaching mémoire : Brice Benmoussa

Président commission publications : Roger Laurent

